



Info sur changement de nom

Par **beloriental84**, le **04/06/2010 à 17:47**

bonjour,
j'ai une question,
je suis une femme avec un enfant, le problème est que la petite porte le nom de son père qui a disparu lors d'une autorisation de sortie d'un centre de détention y a de ça 3 ans, depuis pas de nouvelles.

cela fait deux ans que je suis avec quelqu'un, qui n'est pas le père de la petite, et maintenant on envisage le mariage.

j'aimerais tant changer le nom de la petite (soit porter le mien et au mieux celui de mon fiancé, mais sans l'accord du père, c'est impossible), car d'un point de vue administratif cela serait beaucoup plus pratique.

quelles sont les solutions?

Par **amajuris**, le **04/06/2010 à 17:56**

bonjour,
votre fille porte le nom figurant sur son acte de naissance.
le changement de nom selon le code civil ne semble guère possible.
ce qui est possible c'est l'utilisation d'un nom d'usage pour votre fille (votre nom par exemple) comme une femme mariée qui utilise le nom de son mari comme nom d'usage.
cordialement